

SAFETY DATA SHEETS

This SDS packet was issued with item:

076371082

The safety data sheets (SDS) in this packet apply to one or more components included in the items listed below. Items listed below may require one or more SDS. Please refer to invoice for specific item number(s).

076371074

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) PRODUIT CHIMIQUE ET IDENTIFICATION DU FABRICANT

Identifiant du produit : SAM#5117C
Nom du produit : Dental Handpiece Lubricant (with CO2)
Date de révision : 16 Août 2017 Date d'impression : 03-Septembre-2019
Version: 1,0 Remplace la date: N.A.
Nom du fabricant : Southland Distribution & Sales
Adresse : 4003 ENTERPRISE COURT AUGUSTA, GA, US, 30907
Téléphone d'urgence : CHEMTREC U.S. : 1-800-424-9300 APPELS INTERNATIONAUX : 1-703-527-3887
Numéro de téléphone des informations:1-800-880-0240
Télécopieur :
Produit/Utilisations recommandées : Lubrifiant

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Aérosols Catégorie 3

Danger par aspiration - Catégorie 1

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Physique

H229 - Récipient sous pression : Peut exploser si chauffé.

Mentions de danger - Santé

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Déclaration de mise en garde - Général

P101 - Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Déclarations de mise en garde - Prévention

P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des surfaces chaudes des étincelles, de la flamme nue ou des sources d'allumage.

Ne pas fumer.

P251 -Ne pas percer ou brûler, même après l'utilisation.

Déclarations de mise en garde - Réponse

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin. P331 - NE PAS faire vomir.

Déclarations de mise en garde - Stockage

P410 + P412 - Protéger des rayons du soleil. Ne pas exposer à des températures dépassant 50°C/122 °F.

P405 - Garder sous clef.

Déclaration de mise en garde - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récepteur dans un centre de recyclage. En vertu de la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution de déchets répond aux critères RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être entièrement conforme aux lois fédérales, étatiques et locales.

La toxicité aiguë de 10,8 % du mélange est inconnue

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

CAS	Nom chimique	% en poids
0008042-47-5	HUILE MINÉRALE, HUILE DE DALLE	61% à 100%
Secret commercial.	Hydrocarbures synthétiques de qualité alimentaire de lubrifiants synthétiques, biodégradables et non toxiques	6% à 13%
0000124-38-9	CO2	0,9% à 2%

SECTION 4) MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation

Éliminer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et assurer son confort pour la respiration. En cas d'exposition/En cas de malaise/Si concerné :

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Éliminer toutes les sources d'allumage si cela peut être fait sans danger.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements, les chaussures et les articles en cuir contaminés (par exemple, les bracelets de montre, les ceintures). Laver abondamment à l'eau tiède en douceur pendant 15 à 20 minutes. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser ou jeter.

En cas d'exposition ou d'inquiétude : Consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Éliminer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais. Rincer délicatement les yeux avec précaution avec de l'eau courante tiède pendant plusieurs minutes, tout en tenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes, si présentes, et si elles sont faciles à enlever. Continuez à rincer pendant une durée de 15 à 20 minutes. Veillez à ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non affecté ou sur le visage. Si l'irritation des yeux persiste : Consulter un médecin.

Ingestion

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir. Si des vomissements se produisent naturellement, s'allonger sur le côté, en position de récupération.

SECTION 5) MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

Moyens D'Extinction Appropriés

Poudre chimique, mousse, dioxyde de carbone. L'eau pulvérisée peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et pour protéger le personnel. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Soyez prudent lorsque vous appliquez du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse. Le sable ou la terre ne peuvent être utilisés que pour les petits incendies.

Ne dirigez pas un jet solide d'eau ou de mousse dans des piscines chaudes et brûlantes, cela pourrait entraîner de la mousse et augmenter l'intensité du feu.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée disponible.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

Contenu sous pression. Tenir à l'écart des sources d'inflammation et des flammes nues. L'exposition des conteneurs à une chaleur extrême et à des flammes peut provoquer leur rupture souvent avec une force violente. Le produit est hautement inflammable et forme des mélanges explosifs avec l'air, l'oxygène et tous les agents oxydants. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer le long des surfaces vers des sources d'inflammation éloignées et provoquer un retour de flamme.

Lors d'un incendie, des gaz irritants et très toxiques peuvent être générés pendant la combustion ou la décomposition. Des températures élevées peuvent provoquer la rupture des contenants scellés en raison d'une accumulation de pressions internes. Refroidir avec de l'eau.

Les contenants vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter des risques de matériaux, par conséquent ne pas pressuriser, couper, glacer, souder ou utiliser à d'autres fins.

Le conteneur pourrait éclater ou être percé lors d'un impact mécanique, libérant des vapeurs inflammables.

Procédures de lutte contre les incendies

Isoler la zone à risque immédiat d'incendie et maintenez le personnel non autorisé à l'extérieur. Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiat si cela peut être fait en toute sécurité. L'eau pulvérisée peut être utile pour minimiser ou disperser les vapeurs et pour protéger le personnel. L'eau peut être inefficace mais peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés à la chaleur ou aux flammes. Il faut faire preuve de prudence lors de l'utilisation d'eau ou de mousse car de la mousse peut se produire, surtout si elle est pulvérisée dans des contenants de liquide brûlant.

Éliminer les débris d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles.

Actions De Protection Spéciales

Porter un appareil respiratoire autonome à pression de protection (SCBA) et une tenue de feu complète.

SECTION 6) PROCÉDURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Procédure d'urgence

ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (ne pas fumer, les torches, les étincelles ou les flammes à proximité immédiate). Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.

Isoler la zone dangereuse et éloignez les personnes inutiles. Éliminer toute source d'allumage du milieu environnant. Avertir les autorités si une exposition du grand public ou de l'environnement se produit ou est susceptible de se produire.

Si le matériau déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le mélange de déchets résultant peut-être réglementé.

Équipement recommandé

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques étanches aux liquides en combinaison avec un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA).

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau, les cheveux ou les vêtements. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (ne pas fumer, les torches, les étincelles ou les flammes à proximité immédiate). Ne pas toucher pas les contenants endommagés ou le produit renversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés.

Précautions environnementales

Arrêter le déversement/libération si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher les matériaux déversés de pénétrer dans les égouts, les égouts pluviaux, les autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Absorber les liquides dans de la vermiculite, du sable sec, de la terre ou un matériau inerte similaire et les déposer dans des récipients scellés pour élimination.

SECTION 7) MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Général

Se laver les mains après utilisation.

Ne pas projeter dans les yeux, sur la peau ni sur les vêtements. Ne pas respirer vapeurs ou la brume.

Adopter de bonnes mesures d'hygiène personnelle.

Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones de travail.

Retirez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrée dans les zones où l'on mange.

Stations de lavage des yeux et douches doit être disponible dans les zones où ce matériau est utilisé et stocké.

Exigences de ventilation

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate pour contrôler les contaminants de l'air jusqu'à leurs limites d'exposition. L'utilisation d'une ventilation locale est recommandée pour contrôler les émissions à proximité de la source.

Exigences relatives à la salle de stockage

Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des contenants. Ne pas mettre les contenants sous pression pour les vider.

Conserver à des températures inférieures à 120 °F.

SECTION 8) MESURES DE CONTRÔLE D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de sécurité avec des protections latérales ou des lunettes de protection. Portez des lunettes à ventilation indirecte, résistantes aux chocs et aux éclaboussures lorsque vous travaillez avec des liquides. Si une protection supplémentaire est nécessaire pour tout le visage, utilisez-la en combinaison avec un écran facial.

Protection de la peau

L'utilisation de gants approuvés selon les normes pertinentes fabriqués à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : PVC, des gants en caoutchouc néoprène ou nitrile. L'adéquation et la durabilité d'un gant dépendent de son utilisation, par ex. fréquence et durée des contacts, résistance chimique du matériau des gants, épaisseur des gants, dextérité. Toujours consulter le fournisseur des gants pour des conseils. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes en matériaux chimiquement imperméables tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile est recommandée pour éviter la sensibilisation de la peau. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail spécifique. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement le matériel contaminé qui ne peut pas être décontaminé.

Protection respiratoire

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations dans l'air à un niveau suffisant pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire qui satisfait ou est équivalent à OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2 doit être suivi. Vérifiez auprès des fournisseurs d'équipements de protection respiratoire.

Contrôles techniques appropriés

Fournir une ventilation par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air en dessous de leur valeur limite respective.

Nom chimique	OSHA MPT (ppm)	OSHA MPT (mg/m3)	OSHA LECT (ppm)	OSHA LECT (mg/m3)	Tableaux OSHA (Z1, Z2, Z3)	OSHA Carcinogène	OSHA Désignation pour la peau	NIOSH MPT (ppm)
CO2	5000	9000			1			5000
HUILE MINÉRALE, HUILE DE DALLE								

Nom chimique	NIOSH MPT (mg/m3)	NIOSH LECT (ppm)	NIOSH LECT (mg/m3)	NIOSH Carcinogène	ACGIH MPT (ppm)	ACGIH MPT (mg/m3)	ACGIH LECT (ppm)	ACGIH LECT (mg/m3)
CO2	9000	30000	54000		5000		30000	
HUILE MINÉRALE, HUILE DE DALLE					(L)	[(L)]; [5 (I)];		

(L) - L'exposition par toutes les voies doit être soigneusement contrôlée à des niveaux aussi bas que possible

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

COV Réel(g/l)	0,00000 g/l
Densité	7,02074 lb/gal
Densité VOC	0,00000 lb/gal
% COV	0,00000%

Apparence	Liquide visqueux
Seuil d'odeur	N.A.
Odeur	Description Léger
pH	N.A.
Inflammabilité	N/A
Solubilité dans l'eau	N.A.
Symbole du point d'éclair	N.A.

Point d'éclair	N.A.
Viscosité	N.A.
Niveau d'explosion inférieur	N.A.
Niveau d'explosion supérieur	N.A.
Pression de vapeur	N.A.
Densité de vapeur	N.A.
Point de congélation	N.A.
Point de fusion	N.A.
Point d'ébullition bas	N.A.
Haute point d'ébullition	N.A.
Température d'auto-inflammation	N.A.
Taux d'évaporation	N.A.
Pression partielle composite COV	N.A.

SECTION 10) DONNÉES SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans des conditions de stockage et de manipulation normales.

Réactions dangereuses/Polymérisation

Ne se produira pas.

Matériaux incompatibles

Éviter comburants forts, réducteurs, acides, et alcalis.

Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les étincelles, les flammes, les températures élevées et le contact avec des matériaux incompatibles. La chute des conteneurs peut provoquer un éclatement.

Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

SECTION 11) PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Corrosion / irritation de la peau

Un contact prolongé ou répété avec ce produit peut assécher et/ou dégraisser la peau. Ce produit peut être nocif en cas d'absorption par la peau.

Aucune donnée disponible.

Dommages/irritations oculaires sévères

Le contact avec les yeux peut entraîner des dommages permanents s'il n'est pas traité rapidement.

Les liquides ou vapeurs peuvent irriter les yeux.

Les symptômes peuvent inclure des picotements, des larmoiements, des rougeurs, un gonflement et une vision floue. Le contact avec les yeux peut entraîner des dommages permanents s'il n'est pas traité rapidement.

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation respiratoire/cutanée

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité sur cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Cause des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée.

Aucune donnée disponible.

Danger en cas d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

0008042-47-5 HUILE MINÉRALE, HUILE DE DALLE

Si ce liquide est avalé, l'aspiration dans les poumons peut causer une pneumonie.

Toxicité aiguë

En cas d'inhalation, peut provoquer des étourdissements, des nausées, une irritation des voies respiratoires supérieures, de la somnolence, une dépression mentale ou une narcose, des difficultés respiratoires, battements cardiaques irréguliers.

0008042-47-5 HUILE MINÉRALE, HUILE DE DALLE

DL50 (Rat, orale) : > 5000 mg/kg, Référence : Dossier d'enregistrement REACH.

SECTION 12) INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

0008042-47-5 HUILE MINÉRALE, HUILE DE DALLE

Intrinsèquement biodégradable, mais pas facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

0008042-47-5 HUILE MINÉRALE, HUILE DE DALLE

Cette substance n'est pas PBT/vPvB

SECTION 13) PRÉCAUTIONS POUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

En vertu de la RCRA, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution de déchets répond aux critères RCRA pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être entièrement conforme aux lois fédérales, étatiques et locales.

Les contenants vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter des risques de matériaux, par conséquent ne pas pressuriser, couper, glacer, souder ou utiliser à d'autres fins. Renvoyer les fûts aux centres de récupération pour un nettoyage et une réutilisation appropriés.

Section 14) INFORMATIONS DE TRANSPORT

É.-U. Informations DOT

Transport au sol : (États-Unis continentaux, Canada et Mexique) : Quantité limitée

Information IMDG

Nom d'expédition : Aérosols
UN/NA # : 1950
Classe de danger : 2,2
Plaque obligatoire : Polluant Marin en
Quantité Limitée : Aucune donnée
disponible

Informations IATA

Nom d'expédition : Aérosols,
UN/NA # : 1950
Classe de danger : 2,2

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CAS	Nom chimique	% en poids	Liste des règlements
0008042-47-5	HUILE MINÉRALE, HUILE DE DALLE	61% à 100%	Canada_NPRI,DSL,SARA312,TSC A
0000124-38-9	CO2	0,9% à 2%	DSL,SARA312,TSCA

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux; ANSI- American National Standards Institute; TMD canadien - Transport des marchandises dangereuses du Canada; CAS - Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (États-Unis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging; DSL = Liste intérieure des substances ; CE- Concentration Équivalente ; EH40 (Royaume-Uni) – Directive HSE EH40 - Limites d'exposition professionnelle; EPCRA - Loi sur la planification d'urgence et le droit à l'information de la communauté; ESL - Niveaux de dépistage des effets; HMIS- Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail; LC- Concentration létale ; DL- Dose létale; N.A. - Non disponible; NFPA = Association nationale de protection contre les incendies ; LEP - Limites d'exposition professionnelle : OSHA- Administration de la sécurité et de la santé au travail, Département américain du travail; PEL- Limite d'exposition autorisée ; SARA (Titre III) - Loi portant sur la modification et la ré-autorisation du Fond spécial pour l'environnement; SARA 313 - Loi portant sur la modification et la ré-autorisation du Fond spécial pour l'environnement, Section 313; ARA - Appareil respiratoire autonome ; LECT = limite d'exposition de courte durée TCEQ-Commission du Texas sur la qualité de l'environnement; VLS - Valeur limite de seuil TSCA- Loi publique sur le contrôle des substances toxiques 94-469 ; MPT- Valeur pondérée dans le temps ; US DOT- Ministère du transport américain SIMDUT - Système d'information sur les matériaux dangereux sur les lieux de travail.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

À notre connaissance, les informations contenues dans ces est exacts. Cependant, ni le fournisseur nommé ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les produits peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. Les informations ci-dessus se rapportent à ce produit tel qu'il est actuellement formulé et sont basées sur les informations disponibles à ce moment. L'ajout de réducteurs ou d'autres additifs à ce produit peut modifier considérablement la composition et les dangers du produit. Étant donné que les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'offrons aucune garantie, expresse ou implicite, et n'assumons aucune responsabilité en relation avec l'utilisation de ces informations.